

Dépôt : Marc Baum, David Wagner

Luxembourg, le 23 juillet 2020

PL 4513



Motion

La Chambre des Députés,

- considérant la politique de longue date du Luxembourg de consacrer 1% du Revenu National Brut (RNB) à l'Aide Publique au Développement (APD), confirmée par l'Accord de coalition 2018-2023 ;
- considérant que le RNB du Luxembourg en 2020 sera très probablement en recul par rapport à l'année précédente à cause de l'impact de la pandémie Covid-19 et que dès lors, le montant absolu des fonds destinés à l'APD serait également en recul en cas d'application rigide du ratio de 1% du RNB ;
- considérant que les pays en développement, et notamment les pays partenaires de la coopération luxembourgeoise, font face à des difficultés supplémentaires liés à la pandémie et que la solidarité internationale est d'autant plus importante ;
- considérant que le gouvernement avait déjà instauré en 2014 un seuil minimum pour l'APD luxembourgeoise afin d'éviter que le montant absolu de l'APD recule en temps de crise ;

invite le Gouvernement :

- à instaurer un nouveau seuil minimum pour l'APD annuelle du Luxembourg qui s'élève au montant absolu consacré à l'APD en 2019 et qui s'applique dès l'année 2020.

David Wagner

Député

Marc Baum

Député